CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 21 janvier 1972

DECS/Rech (72) 5 Or. fr.

CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE

Comité ad hoc pour la recherche en matière d'éducation

COLLOQUE DES DIRECTEURS D'INSTITUTS
DE RECHERCHE EN MATIERE D'EDUCATION

Londres, 10 - 12 novembre 1971

BILAN DES RESULTATS DU COLLOQUE

par

Gilbert de LANDSHEERE

Ce Colloque qui se termine a été préparé de main de maître par le Comité ad hoc du Conseil de l'Europe et le Secrétariat ainsi que par les directeurs de recherche auxquels ils ont fait spécialement appel. Ce travail préliminaire nous a valu des documents où aucun des problèmes qui se pose presque quotidiennement à nous ne semble oublié. Nous avons tous apprécié l'originalité et l'humour en taille deuce des Documents de simulation de W. Taylor, l'analyse si cartésienne de A. Legrand, la rigueur et la richesse de l'étude de K. Härnqvist.

Sous d'aussi favorables auspices, nos travaux ne pouvaient être que riches et animés : les faits l'ont confirmé.

Le bilan que vous m'avez chargé de dresser sera inévitablement incomplet; il reflète mon effort sincère de percevoir les domaines qui ont le plus retenu notre attention et de dégager l'essentiel de nos discussions. Chemin faisant, il m'arrivera de réagir en fonction de mes options ou de mes convictions personnelles; comment rester neutre dans un débat touchant au monde dans lequel on est le plus profondément engagé? Il ne nous appartenait pas de formuler des recommandations expresses au Conseil de l'Europe, mais notre travail eût été bien stérile s'il n'avait suscité des suggestions et des propositions constructives. Elles n'ont pas manqué et je m'efforcerai de les signaler en cours d'exposé.

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Dès l'ouverture du Colloque, M. W. Van STRAUBENZEE, MBE, MP, sous-secrétaire d'Etat, a souligné que, quelles que soient les solutions particulière apportées, tous les pays se trouvent devant un problème commun : le développement et le changement de plus en plus rapides, auxquels il faut faire face en s'appuyant sur la recherche en éducation, autant que possible en coopération internationale.

De son côté, M. Niels BORCH-JACOBSEN, Directeur au Conseil de l'Europe, indique que politique éducationnelle et recherche sont deux termes qu'on ne sépare plus, phénomène apparu dans cette dernière décennie. Le financement de la recherche soulève, pour le moment, moins de difficultés que le recrutement de chercheurs qualifiés.

PERSPECTIVES ET PROBLEMES DE LA COOPERATION EUROPEENNE EN MATIÈRE DE RECHERCHES PEDAGOGIQUES

Le professeur W. TAYLOR, premier président du comité ad hoc pour la recherche en matière d'éducation du Conseil de l'Europe, a fait la synthèse des activités de cet organisme, créé par le C.C.C. en mai 1968. Elle porte sur la période 1969-1971 et s'articule en trois volets:

- L'information sur la recherche éducationnelle

Les résultats de deux enquêtes sur la recherche en éducation, menées dans les pays membres, ont été publiés respectivement en 1969 et en 1971.

La seconde série est considérablement plus riche que la première, mais la qualité de l'information reste inégale de pays à pays et d'organisme à organisme.

L'examen attentif des Enquêtes européennes sur la recherche en éducation paraît révélateur du danger créé par une définition tellement lâche de la recherche qu'elle finit par inclure de simples réflexions historico-philosophiques ou méthodologiques qui n'ont plus grand-chose à voir avec la science, nécessairement nomothétique. Faut-il encore rappeler avec Lalande que la science est "un ensemble de connaissances et de recherches ayant un degré suffisant d'unité, de généralité et susceptibles d'amener les hommes qui s'y consacrent à des conclusions concordantes qui ne résultent ni de conventions arbitraires ni des goûts ou des intérêts individuels qui leur sont communs, mais de relations objectives qu'on découvre graduellement, et que l'on confirme par des méthodes de vérification définies".

Si les <u>Enquêtes</u> doivent devenir de vrais outils de travail, il faudra progressivement les épurer.

Quoi qu'il en soit, les documents existants révèlent une grande communauté de préoccupations, condition première de la coordination et de la coopération dont il va être question.

- Coordination dans la recherche

Instaurer la meilleure coordination possible entre chercheurs travaillant à des projets analogues est naturellement du plus haut intérêt. Des séminaires et des symposiums devraient être organisés à cet effet au niveau national et au niveau du Conseil de l'Europe.

- Coopération dans la recherche

La coopération internationale active est plus souhaitable encore. Elle existe déjà, mais exceptionnellement.

Elle semble devoir le mieux s'instaurer pour des projets prioritaires dans plusieurs pays en même temps, projets qui relèvent surtout du développement.

La recherche fondamentale ne doit toutefois pas être négligée.

Le professeur Taylor a assorti sa présentation de deux commentaires principaux :

- Dès 1903, Michael Sadler a dégagé l'utilité de la recherche : économie d'argent, aide pratique, contrôle de la valeur des innovations.
- Le fait que les résultats de la recherche ne sont pas directement et explicitement utilisés dans la discussion des problèmes pédagogiques ne signifie pas que ces résultats n'exercent aucune influence. Leur accumulation crée des courants de pensée qui exercent probablement des pressions subtiles ; ainsi tels problèmes viennent précisément en discussion plutôt que d'autres. Il faut admettre qu'une partie de l'action des chercheurs ne porte ses fruits qu'à long terme.

De la discussion qui s'engage ensuite, on conclut en particulier:

- Que l'information sur la recherche exerce un effet stimulant ;
- Qu'il est urgent de mettre en place un système de diffusion automatique de l'information éducationnelle. Le Conseil de l'Europe s'est attaché, dès 1964, au problème de la dissémination automàtique de l'information pédagogique. Après une éclipse, les travaux ont maintenant repris, comme en témoignent les trois volumes consacrés à l'EUDISED. Il est de la plus haute urgence que l'on passe à la réalisation pratique;
- Qu'une liste aussi exhaustive que possible des organismes de recherche en éducation devrait être dressée;
- Que tout doit être mis en oeuvre pour perfectionner la formation des chercheurs et ainsi élever le niveau de la recherche européenne ;
- Que des colloques ou des symposiums ne suffisent pas ; des séminaires tels que les SOLEP (Seminar on the Learning and the Educational Process) américains ou le SERE (Séminaire Européen sur la Recherche en Education) organisé à Pont-à-Mousson par l'UNESCO (*) semblent le mieux répondre au besoin de perfectionnement.

X

₹ 3

POLITIQUE DES ORGANISATIONS DE RECHERCHE

En dialecticien aguerri, L. LEGRAND a commencé par opposer la recherche commanditée, orientée vers des décisions, à la recherche libre, orientée vers des conclusions, puis a tenté une synthèse conciliant "le souci d'être utile, même immédiatement" et "la pureté d'une recherche scientifique".

•/•

^(*) Sur l'histoire et le fonctionnement des SOLEP et du SERE, voir: G. DE LANDSHEERE, Le séminaire européen sur la recherche en éducation, SERE, Hambourg, Institut de l'Unesco pour l'Education, 1971.

Les commanditaires de recherche, quels qu'ils soient, imposent des problèmes - souvent trop complexes pour être scientifiquement traités - des délais de solution et exigent des réponses simples et claires. Alors que les problèmes résultent de conditions économiques et sociales impératives, les solutions doivent s'introduire dans le carcan des options politiques. Or, il n'est pas rare que les résultats de la recherche suscitent une contestation de ces options. D'où des tensions.

Libre d'agir, l'homme de science recherche avant tout la connaissance. Il ne prend des problèmes que les parties, souvent minuscules, qu'il croît pouvoir traiter et y consacre autant de temps qu'il le faut. Il considère comme un impérieux devoir "de n'épargner aucun sujet d'étude ni de celer aucune conclusion, fûtelle en contradiction avec les options philosophiques eu politiques de celui qui le paie".

Comment concilier la thèse et l'antithèse ?

- Quel que soit son idéal de vérité, le chercheur est prisonnier de ses propres valeurs, l'objet de son action est lui aussi imprégné de valeurs. On est en droit de penser que, dans beaucoup de cas, la recherche n'est possible que s'il existe un minimum de similarité ou de compatibilité entre les valeurs du sujet et de l'objet, par exemple, entre les valeurs du chercheur et celles des professeurs, des parents, des élèves;
- Les problèmes fondamentaux sont-ils seuls dignes d'une recherche véritable, les innovations pratiques (développement) étant abandonnées aux jugements de bon sens ? Non. Non seulement la pratique, l'artisanat scolaire sont des objets dignes de recherche, mais ils sont porteurs de problèmes fondamentaux. En outre, les résultats de la recherche orientée vers des conclusions ne doivent-ils pas subir l'épreuve de la pratique scolaire ?
- La pédagogie étant science de synthèse, peut-on être chercheur en éducation sans être soi-même enseignant ou spécialiste d'une autre branche ? L'équipe interdisciplinaire n'est-elle pas la seule solution ?
- Le statut idéal d'une institution de recherche en éducation ne serait-il pas son association à un centre de formation initiale et permanente des maîtres ? Grâce à un financement mixte, en partie permanent et en partie de commandite, la recherche s'orienterait tantôt vers des conclusions, tantôt vers des décisions. Un centre national assurerait la coordination. Un Fonds européen de promotion de la recherche et du développement en éducation orchestrerait l'action à l'échelle continentale.

Il ressort de la discussion qu'en effet, dans la plupart des cas, le politique n'a pas le temps d'attendre les résultats de la recherche et que la recherche pourrait d'ailleurs difficilement donner un avis tranché sur les réformes proposées.

Par contre, la recherche peut, presque toujours, évaluer l'effet des décisions prises et contribuer ainsi à corriger progressivement l'action. C'est ce qu'a bien compris la Suède en créant en

1962 un mécanisme de rénovation permanente par la recherche. Beaucoup de pays vont sans doute l'imiter, du moins on l'espère, tant pour nos enfants pris individuellement que pour l'avenir de la démocratie. Les modalités d'une communication efficace entre le pouvoir, l'administration et les chercheurs devraient faire l'objet d'un étude approfondie. La communication ne doit, bien entendu, pas s'opérer à sens unique!

Il ne semble pas exister de structure idéale d'organisation de la recherche. Greffer les nouveaux organismes de recherche sur des centres déjà constitués, surtout des services universitaires actifs, paraît spécialement efficace, à condition de mettre soigneusement au point un mécanismes de coordination.

Autre raison de greffer les centres de recherche sur des universités existantes : celles-ci possèdent une infrastructure très coûteuse (ordinateur, bibliothèques, etc...) et des cadres bien formés. Fourquoi une nation dépenserait-elle inutilement des sommes énormes et d'ailleurs comment, dans la majorité des cas, le pourrait-elle ?

Je crois aussi que l'association centre de recherche - institution de formation des maîtres est particulièrement favorable, mais à la condition, - à mes yeux sine qua non, - que ces institutions fassent partie d'universités à part entière. C'est non seulement une nécessité tactique si l'on désire attirer les bien doués vers la profession enseignante, mais c'est une nécessité scientifique. Si l'on veut, - et comment ne pas le vouloir ? - que les maîtres assimilent les résultats de la recherche qui les concernent directement et participent activement au développement, il faut les former là où la recherche du plus haut niveau se fait et les y associer pendant leurs études.

C'est alors seulement que la pénétration réelle des conclusions de la recherche en éducation dans la pratique scolaire sera possible. On n'éprouve pas le besoin d'utiliser les simplifications outrancières du Reader's Digest pour informer les ingénieurs ou les médecins des progrès scientifiques dans leur domaine. Pourquoi en irait-il autrement pour les enseignants ? Que nous nous trouvions dans une période de transition où il faut trouver des moyens, sinon des expédients, pour permettre le dialogue entre chercheurs et praticiens de l'éducation, nul n'en doute. Mais le réalisme nous oblige à reconnaître que les meilleurs efforts de vulgarisation et dissémination ne peuvent actuellement avoir que des effets très limités.

FORMATION ET AVENIR DES CHERCHEURS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Le rapport de Kjell HARNQVIST est d'une telle richesse et d'une telle densité que nous n'avons pas eu le temps de lui faire justice. Certes, plusieurs de sujets dont il traite ont été discutés dans les groupesréunis pour étudier les documents de simulation. Néanmoins, plus qu'ailleurs, le choix que j'opère ici est difficile et, de toute façon appauvrissant.

Indubitablement, <u>la formation adéquate du chercheur</u> est <u>la condition de survie de la recherche.</u>

Trois tendances apparaissent dans la préparation académique :

- La majorité des docteurs exercent de plus en plus des fonctions centrées sur la recherche et non sur l'enseignement;
- Les doctorats visent plus l'acquisition de capacité et de techniques spécialisées qu'une formation académique générale;
- La dissertation est plus considérée comme instrument de formation permettant ultérieurement le travail en équipe que comme un apport original à la connaissance.

Il faut y insister, il s'agit ici de tendances et non de normes.

La formation du chercheur doit trouver un équilibre entre la méthodologie de la recherche, la connaissance approfondie d'une branche et une certaine connaissance pédagogique, - qui n'exige pas toujours une pratique de l'enseignement. Il n'existe pas de formule unique et universelle pour la formation des chercheurs. La diversité et la flexibilité des cheminements constituent probablement une garantie de richesse et de créativité. Tout porte à croire que des universitaires non pédagogues seront de plus en plus souvent intégrés dans les équipes de recherche et seront formés en cours de participation aux travaux.

Le perfectionnement doit être systèmatiquement organisé. L'Expérience des séminaires de ongue durée du type SOLEP s'est révélée très efficace et le C nseil de l'Europe pourrait aussi agir dans ce sens.

Le Conseil de l'Europe pourrait, en outre, aider à trouver les modalités et les moyens d'une formation accélérée, car presque tous les pays manquent actuellement de personnel hautement qualifié.

S'appuyant sur les centres de recherche les plus avancés, le Conseil de l'Europe devrait y rendre possible la venue de stagiaires. Une méthode large de formation accélérée serait soigneusement définie.

Il me semble qu'en gros, les choses pourraient se passer de la façon suivante. Ayant identifié un problème auquel il souhaite ou doit s'attacher, le chercheur à former s'informerait eventuellement avec l'aide du Conseil de l'Europe - des centres plus avancés travaillant dans la même direction ou dans un domaine proche par son objet ou par sa méthodologie. Un va-et-vient s'instaurerait alors entre les deux autres : sejour de deux ou trois mois dans le centre d'accueil et participation directe à ses travaux, retour au pays, etc. Chaque fois que c'est possible, un premier séjour d'un an paraît idéal.

Des dispositions administratives adéquates devraient naturellement être prises, soit pour que le chercheur en perfactionnement conserve son traitement national, soit pour qu'il régoive une bourse spéciale.

D'une façon plus générale, tout centre de recherche devrait consacrer une partie de son activité et des ses ressources à la formation de jeunes chercheurs. Les grandes fondations et les organismes publics qui commanditent des études devraient prévoir qu'une fraction définie des crédits accordés serait consacrée à cette action pédagogique. Le Conseil de l'Europe est bien placé pour encourager les Ministres de l'Education dans ce sens.

Les caractéristiques de l'étudiant

Les futurs chercheurs de haute qualification semblent :

- Se préparer jeunes ;

- Avoir plutôt pour base une formation spécialisée dans une branche (souvent en sciences sociales ou en sciences du comportement) qu'un diplôme pédagogique ou une longue pratique de l'enseignement. L'utilité de celle ci est grande, mais difficilement compatible avec la première exigence;
- Prendre un doctorat dans une université de haut standing intellectuel, souvent avant trente ans ;
- Etre formés dans un service où ils peuvent participer activement à des recherches en cours ;
- P. sséder une intelligence générale supérieure et un niveau élevé de créativité;
- Savoir travailler avec d'autres (et non à côté d'autres)

La carrière du chercheur

La recherche est la plus créative et la plus efficace dans les groupes jeunes, hiérarchisés au minimum. Le chef du groupe doit avoir une bonne expérience de la recherche, mais peut ne plus en faire activement.

Il n'y a pas de place dans notre métier pour ceux qui attendent impatiemment la fin de la journée ou la douceur de la pansion. Dès qu'un chercheur commence à vieillir, il est souvent souhaitable qu'il prenne un autre emploi : directeur d'institut chef de département, professeur,.... Grâce à la formation acquise, ne fût-ce qu'en informatique, les possibilités ne manquent heureusement pas.

Le sort des chercheurs engagés pour l'exécution de contrats de durée limitée constitue un des grands soucis des directeurs de recherche.

Je pense qu'il faut d'abord inviter le Conseil de l'Europe à formuler une recommandation sur les sauvegardes administratives à assurer.

Trop souvent, il arrive encore qu'à leur sortie de l'Université, nous engagions les plus brillants étudiants pour la recherche. S'ils font une carrière académique ou finissent par obtenir un statut stable, tout est pour le mieux. Par contre, s'ils entrent plus tard, par exemple dans l'enseignement, ils sont fréquemment mis sur le même pied que les débutants et ne bénéficient presque jamais des avantages promotionnels dont jouissent ceux que nous n'avons pas jugés capables d'entrer chez nous.

Par ailleurs, une idée qui, je l'espère, n'est pas trop chimérique, m'est venue en constatant l'unanimité de nos préoccupations. La création d'un Fonds européen de solidarité estelle inconcevable? Par les contributions de tous les centres de recherche des pays membres du Conseil de l'Europe, on constituerait un fonds de soutien qui permettrait de rémunérer provisoirement un chercheur privé d'emploi à l'achèvement d'un contrat (l'affectation de ce chercheur, pendant la durée du soutien, devrait être étudiée). L'expérience montre qu'un "pont" relativement court permet soit de reclasser, soit d'attendre la venue d'une nouvelle commandite. Si cette suggestion trouve quelque écho, un examen systématique des problèmes devrait naturellement être entrepris.

J'ai aussi retenu la recommandation d'un de nos collègue. suggérant l'attribution d'un crédit d'emploi aux chercheurs sous contrat. Ce crédit s'élèverait, par exemple, à deux mois par année prestée, autre façon de lancer un "pont" entre deux contrats.

CONCLUSION DES GROUPES DE TRAVAIL

En cheminant, j'ai déjà mentionné plusieurs conclusions tirées par les groupes de travail attachés aux <u>documents de simulation</u>. Je ne m'arrêterai donc plus qu'à quelques aspects particuliers.

- Le problème taxonomique général

Quelles que soient encore ses imperfections, la classification la plus satisfaisante paraît la division en recherche orientée vers des conclusions où le chercheur prend l'initiative, en recherche orientée vers des décisions où le chercheur se soumet à l'objectif politique, et en recherche de développement où l'interaction tant souhaitée entre le chercheur et l'enseignant se produit. Toutefois, ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives et la classification paraît loin d'avoir trouvé sa forme définitive.

En langage traditionnel, recherche fondamentale et recherche appliquée ne sont pas les deux termes d'une dichotomie, mais les deux pôles d'un continuum. Elles se fécondent et s'enrichissent mutuellement.

Je souhaiterais que l'on me perde pas de temps en distinguos sur la mature de la recherche, pour pouvoir en faire un peu plus.

- On a plusieurs fois souligné que la recherche orientée vers des décisions porte en maintes occasions sur des problèmes intraitables. Il appartient aux chercheurs d'isoler certains aspects passibles d'analyse scientifique.
- Tous les instituts éprouvent le besoin d'un financement stable assurant un minimum de sécurité à l'organisme et à ses membres. Il semble toutefois que le pluralisme des sources de financement - budget d'Etat, contrats de recherche commanditée, etc. - soit un des meilleurs garants de la liberté d'action.
- Les directeurs de recherche se révèlent fort sensibles au problème de l'influence politique. Elle est, dans une certaine mesure, inévitable. L'idéal serait qu'au moins une partie du budget national de recherche soit géré par un organisme neutre et indépendant.

Par ailleurs, la communauté d'intérêts et de préoccupations qui existe entre les chercheurs peut leur permettre de faire bloc devant des interlocuteurs souvent divisés. Il est des moments où la science doit se faire entendre, même si son discours ne plaît pas au pouvoir. Un organisme européen fédérant les centres de recherche pourrait, à cet égard, exercer une influence considérable.

- Le souci d'évaluation doit exister dès la conception des projets de recherche. A côté de l'auto-évaluation, on peut envisager une évaluation par des collègues d'autres pays, voire d'autres continents. Mais les évaluateurs sont aussi passibles d'évaluation.....
- Le besoin d'une déontologie européenne de la recherche en éducation est vivement ressenti.
- L'attention des Gouvernements devrait être attirée sur l'impérieuse nécessité de créer des réseaux de centres de recherche là où ils n'existent pas encore, de forner des chercheurs et de prévoir le passage momentané d'enseignants dans la recherche. Une large diffusion des documents du présent colloque servirait cette fin.
- Le problème des droits d'auteur a été soulevé. En effet, la recherche aboutit souvent à la publication de livres, de manuels, de tests, etc. A qui en attribuer la paternité quand on travaille en équipe ? Et, aussi, à qui verser les royalties ? Les groupes de travail n'ont pas proposé de solution concrète. Je renvoie donc la question au secrétariat, pour étude complémentaire.
- Enfin, nous avons tous été sensibles à l'intervention du professeur HUBERT, représentant des Communautés européennes. Spécialiste de l'énergie nucléaire, il se déclare frappé par la similitude sinon l'identité des problèmes dont discutaient les responsables de la recherche en sciences physiques, il y a quelques années, et ceux dont nous discutons aujourd'hui.

Ne pourrions-nous pas gagner un temps considérable en nous référant à l'expérience des autres ? A cet égard, une rencontre interdisciplinaire de directeurs de centres de recherche serait instructive.

Que conclure ?

Je suis d'abord frappé par la communauté de vues de l'assemblée. Elle s'explique, certes, par la pratique quotidienne d'une même profession, soumise à tout instant à la sanction du réel. Aucun des participants n'a essayé de cacher ses problèmes et ses difficultés, de créer un brouillard verbal pour dissimuler ses limitations. Nous sommes tous profondément convaincus de l'utilité et de la nécessité de notre travail. Nous n'avons pas la prétention de le faire parfaitement. Nous ne rêvons aucun d'une technocratie où le chercheur dicterait ses volontés à la nation. Mais nous nous sentons un maillon indispensable dans l'institution éducationnelle.

Ainsi s'expliquent la solidarité, la volonté de collaboration et de coopération manifestées.

Comment cette volonté va-t-elle se traduire dans le concret ?

Outre les actions coopératives auxquelles j'ai déjà fait allusion, on pourrait envisager le lancement de projets internationaux, voire européens. L'I.E.A. (*) a montré la voie et prouvé la possibilité de telles entreprises. Elle a d'ailleurs aussi fait la dure expérience des énormes difficultés pratiques à surmonter et, éventuellement, aurait donc beaucoup à nous apprendre.

Toutefois, on peut se demander si la plupart des actions envisagées sont réalisables sans l'existence d'un organisme de coordination et d'animation. Le moment n'est-il pas venu de créer cette Fondation Européenne pour la Promotion de la Recherche et du Développement en Education, dont les statuts imaginaires figurent dans le document de simulation. Il m'a semblé que, dans nos discussions, la fiction avait pris une telle réalité que nous tenions l'existence de cette Fondation pour acquise et que nous nous situions déjà au-delà.

Le moment me paraît venu de doter l'Europe d'une grande fondation de ce genre. J'imagine un organisme qui, d'une part assumerait, sous l'autorité du Conseil de l'Europe, des tâches d'administration, d'information de coordination, d'animation et de financement et, d'autre part, adopterait une politique assez souple pour laisser s'exprimer les centres de recherche de la façon la plus créative.

^{(*) -} Association internationale pour l'Evaluation du Rendement Scolaire.

⁻ International Association for the Evaluation of School Achievement.

Non seulement la Fondation contribuerait à l'expansion de la recherche, mais elle constituerait, à certains moments, un point de rencontre où les contingences nationales pourraient au besoin être transcendées pour le plus grand profit de l'éducation.